

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès, Stéphanie Wallet.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016 est approuvé.

Il est rappelé que tous les documents budgétaires sont consultables en mairie.

1) Présentation et vote :

- du Compte Administratif 2015:

M. le Maire rappelle que la Commission Finances et Budget s'est réunie le 14 mars et qu'il a été tenu compte de toutes les remarques faites à ce moment- là. Le document exposant les Comptes 2015 et le Budget Prévisionnel 2016 est examiné point par point.

Mme Bessaa suggère que des économies peuvent être réalisées, puisqu'à partir de septembre l'école ne consommera plus d'électricité. M. le Maire répond que la moitié de ce poste, soit 8 000 €, est représenté par l'éclairage public.

Mme Bessaa demande que les imputations de chaque titre soient mieux précisées. Où vont les dépenses, et notamment quel est le coût exact de l'entretien du presbytère, qui apparaît dispersé dans les dépenses générales de la commune ? Elle fait remarquer que le coût des décorations de Noël ont été imputées au titre des « fêtes et cérémonies », ce qui gonfle ce budget exagérément alors que justement, un effort d'économie y a été fait.

M. le Maire constate que les frais de chauffage diminueront peu : l'école sera maintenue hors gel tout l'hiver, afin de pouvoir éventuellement être ré-ouverte l'année suivante dans le cadre d'un regroupement scolaire élargi.

Au chapitre « Investissement », M. le Maire signale la présence du remboursement du capital (23 000 €) de l'emprunt à court terme contracté en attente du remboursement de la TVA sur les travaux du presbytère. Mais en raison du caractère locatif des appartements du presbytère, la commune n'a reçu aucune des subventions attendues.

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil pour le vote des Comptes.

La doyenne d'âge, Mme Bessaa, préside le Conseil pour le vote.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité et M. le Maire reprend la présidence de l'Assemblée

(voir le tableau ci-dessous pour les résultats par chapitres)

- du Compte de Gestion de la perceptrice : ses résultats sont mis en parallèles avec ceux du Compte Administratif ; il est constaté qu'ils sont rigoureusement semblables.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	138 565,56	78 302,36
012	Charges de personnel	113 450,00	113 408,65
014	Atténuation de produits	36 500,00	36 166,00
65	Autres charges gestion courante	54 913,00	43 548,31
Total des dépenses de gestion courante		343 428,56	271 425,32
66	Charges financières	19 900,00	18 969,67
67	Charges exceptionnelles	-700,00	700,00
68	Dotations aux amortissements (1)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		362 628,56	291 094,99
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	165 000,00	
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		165 000,00	0,00
TOTAL		527 628,56	291 094,99
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis
013	Atténuations de charges	0,00	136,00
70	Produits des services	1 700,00	705,24
73	Impôts et taxes	180 373,00	191 913,63
74	Dotations et participations	144 172,00	164 015,00
75	Autres produits de gestion coura	44 381,00	42 529,97
Total des recettes de gestion courante		370 626,00	399 299,74
76	Produits financiers	0,00	1,76
77	Produits exceptionnels	1 200,00	5 757,92
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		371 826,00	405 059,42
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		371 826,00	405 059,42
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 155 802,56	

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis
010	Stocks (3)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 714,28	9 265,42
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		172 819,18	19 248,89
Total des dépenses d'équipement		193 533,46	28 514,31
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	37 000,00	36 934,63
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	
Total des dépenses financières		37 000,00	36 934,63
45.	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		230 533,46	65 448,94
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 880,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 880,00	0,00
TOTAL		232 413,46	65 448,94
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		(3) 0,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis
010	Stocks (3)	0,00	0,00
13	Subventions d'investis. reçues	63 400,00	6 020,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		63 400,00	6 020,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	3 450,00	6 714,78
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	64 713,18	64 713,18
165	Dépôts & cautionnement reçus	500,00	1 550,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	
Total des recettes financières		68 663,18	72 977,96
45.	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		132 063,18	78 997,96
021	Virement de la section de fonct. (1)	165 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		165 000,00	0,00
TOTAL		297 063,18	78 997,96
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		(3) 0,00	

2) Affectation des Résultats :

Les résultats de 2015 suivants sont repris pour construire le budget 2016 :

En Dépenses d'Investissement DI 001: 51 164.16 € somme équilibrée en Recettes d'Investissement RI 1068, par : +51 164.16 €

En Recettes de Fonctionnement : RF 002 → 218 602.83 €

Ces résultats de clôture de l'exercice 2015 sont votés à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence du Conseil et remercie les conseillers.

3) Vote des Taxes 2016.

M. le Maire explique qu'il entend pérenniser l'emploi de l'agent municipal recruté en 2014 en contrat aidé de l'Etat.

En 2017, la charge de son salaire reviendra entièrement à la commune, alors que les dotations de l'Etat continueront à diminuer, comme le montre le tableau qu'il a adressé par mail aux conseillers. Afin de faire face à cette dépense en 2017, il propose d'ajuster les taxes comme mentionné dans le tableau ci-dessous:

	Taux des taxes 2015	Propositions des taux 2016
Taxe habitation	12.85	13.24
Taxe foncière (bâti)	13.21	13.61
Taxe foncière non bâti	26.50	27.30
Cotis foncière entreprises	19.25	19.83

Dans les années futures, il ne devrait pas y avoir lieu de les augmenter.

Les dépenses futures, par exemple l'étude de la mise en sécurité de Beaugrenier, devront être couvertes par autofinancement et par subventions ; aucun nouvel emprunt ne sera contracté.

Mme Pitsillidès se réfère au courrier qu'elle a adressé en réponse, communiqué à tous les conseillers, et remet en cause la nécessité de cette augmentation : « certes les dotations diminuent d'année en année, mais certaines dépenses vont diminuer, essentiellement celles liées à l'école et au SIRS : moins de chauffage pour l'école et la salle périscolaire, même si on maintient un minimum de température dans les bâtiments etc... De nombreuses maisons sont à vendre dans notre village, des taxes peu élevées feraient partie de l'attractivité, de même pour les locations du presbytère. »

M. Bourlion suggère que le taux de 3,66% est peut-être excessif, étant donnée l'augmentation probable de l'assiette globale. Il propose l'étalement de l'augmentation sur deux ans.

M. Maurel fait observer que la question est plus symbolique que réelle, il s'agit d'une somme d'environ 12 € par an et par foyer, et que par ailleurs l'ensemble de l'impôt augmente.

M. le Maire insiste sur la nécessité d'établir un système d'autofinancement durable, et qui donne les moyens de gérer et d'entretenir la commune de façon convenable en toute sérénité, compte tenu du fait que la fiscalité y est notoirement plus basse que dans les communes voisines, et que le PLU bloque toute extension de l'assiette.

Mme Bessaa propose que l'augmentation soit réduite à 2,66%.

Les nouveaux taux sont mis aux voix : 9 voix pour, aucune voix contre, 2 abstentions : Mme Bessaa et Mme Pitsillidès.

4) Proposition et vote du Budget Prévisionnel 2016

La plupart des sommes de fonctionnement 2015 sont reconduites en 2016, sans gros changement.

La somme réservée à l'Investissement garantit la faisabilité des projets suivants : la construction par un spécialiste du nouveau site Internet de la commune, les travaux dans la rue Soins, la traversée de route dans la Grand'rue, l'extension du réseau électrique à Hérouval, l'installation d'une citerne incendie à Hérouval, la réfection des huisseries de la maison communale.

M. le Maire signale la présence du remboursement du capital de l'emprunt à court terme de 23 000 € contracté en attente du remboursement de la TVA sur les travaux du presbytère. Mais en raison du caractère locatif des appartements, la commune n'a pu recevoir aucune subvention. En plus, une somme non attribuée est réservée en Investissement en cas de besoin (voir le tableau ci-dessous pour l'affectation par chapitre)

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	138 585,58	0,00	141 287,83
012	Charges de personnel	113 450,00	0,00	116 500,00
014	Atténuation de produits	36 500,00	0,00	36 500,00
85	Autres charges gestion courante	54 913,00	0,00	63 100,00
Total des dépenses de gestion courante		343 428,58	0,00	357 387,83
66	Charges financières	19 900,00	0,00	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	-700,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		362 628,58	0,00	376 387,83
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	165 000,00		205 680,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00
043	Op. ordre inférieur de section (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		165 000,00		205 680,00
TOTAL		527 628,58	0,00	582 067,83

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 582 067,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	1 700,00	0,00	1 788,00
73	Impôts et taxes	180 373,00	0,00	183 820,00
74	Dotations et participations	144 172,00	0,00	136 357,00
75	Autres produits de gestion coura	44 381,00	0,00	41 500,00
Total des recettes de gestion courante		370 626,00	0,00	363 465,00
76	Produits financiers		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		371 826,00	0,00	363 465,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00
043	Op. ordre inférieur de section (5)			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00
TOTAL		371 826,00	0,00	363 465,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 218 802,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 582 067,83

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	205 680,00
--	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles
010	Stocks (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 714,28		28 500,00
22	Immos reçues en affectation (6)			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
Total des opérations d'équipement		172 819,18		175 100,00
Total des dépenses d'équipement		193 533,46	0,00	203 600,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	37 000,00		58 000,00
18	Compte de liaison (7)			0,00
26	Participations et créances ratta			0,00
27	Autres immos financières			0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00
Total des dépenses financières		37 000,00	0,00	58 000,00
45.. Total des op. pour le compte de tiers (8)			0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		230 533,46	0,00	261 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 680,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 680,00		0,00
TOTAL		232 413,46	0,00	261 600,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 51 164,16

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 312 764,16

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles
010	Stocks (5)		0,00	0,00
13	Subventions d'investis. reçues (hors 138)	63 400,00		52 420,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immos reçues en affectation (6)			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
Total des recettes d'équipement		63 400,00	0,00	52 420,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	3 450,00		3 500,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	64 713,18		51 164,16
165	Dépôts & cautionnement reçus	500,00		0,00
18	Compte de liaison (7)			0,00
26	Participations et créances ratta			0,00
27	Autres immos financières			0,00
024	Produits des cessions			0,00
Total des recettes financières		68 663,18	0,00	54 684,16
45.. Total des op. pour le compte de tiers (8)			0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		132 063,18	0,00	107 084,16
021	Virement de la section de fonct. (4)	165 000,00		205 680,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		165 000,00		205 680,00
TOTAL		297 063,18	0,00	312 764,16

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 312 764,16

formation :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	205 680,00
---	------------

3) Prêt du broyeur.

Les services de la Préfecture ont adressé un courrier recommandé à la mairie pour signaler qu'il était illégal de faire travailler les employés municipaux chez des particuliers. Il s'agissait d'un malentendu. M. le Maire a donc expliqué à l'auteur de ce courrier que le service proposé, la location du broyeur et les services de deux employés municipaux pour le manier en toute sécurité, répondait à l'interdiction par arrêté préfectoral de faire des feux de jardin. Des précisions ont été ajoutées en ce sens à la délibération, sans en changer l'esprit ; le nouveau texte devrait lever les objections du contrôle de légalité de la Préfecture.

4) Vote des subventions 2016.

Les trois membres du Conseil qui font partie du bureau d'une association se retirent du débat et du vote.

M. le Maire déclare avoir pris connaissance des budgets des trois associations actives dans la commune, l'Age d'or, les Anciens Combattants, et le Bonheur dans le Pré. Il propose d'attribuer à l'Age d'Or la même subvention que l'an dernier, soit 1 000 €, aux Anciens Combattants, dont les dépenses se limitent aux célébrations du 11 novembre et à quelques achats de fleurs, 500 €, et au Bonheur dans le Pré, qui participe activement à l'animation de la commune en organisant chaque année la brocante et le festival Musicavoult, 1400 €.

Ces subventions sont mises aux voix : 8 voix pour, aucune voix contre, 3 abstentions : Mme Bessaa, M. Maurel, M. Dissard. Les autres subventions le COS, la MOAT et la SPA sont reconduites à l'identique.

5) Subvention au Centre Social Rural.

Une subvention de 3 139 € est demandée par cet organisme qui gère le centre aéré qui accueille quelques enfants de la commune. Cette subvention est accordée à l'unanimité.

6) Impact budgétaire de l'éclairage public.

M. le Maire constate que le retour sur investissement d'un équipement de l'éclairage public en ampoules LED, à basse consommation, est très loin, ce qui place un tel investissement au-delà des moyens de la commune. Cependant M. Gobert signale l'existence d'un système récemment mis sur le marché et permettant de changer les ampoules seules.

Il en adressera les références à la mairie.

La possibilité de supprimer l'éclairage une partie de la nuit n'est pas envisagée. La commune a au contraire augmenté le nombre de points lumineux. Par ailleurs, il est confirmé que l'éclairage rue du Coudrais a enfin été rétabli.

7) Règlement des factures d'eau et d'électricité des agents (délibération).

M. le Maire rappelle que les logements de deux des employés municipaux sont alimentés en eau et en électricité depuis le même compteur que la mairie et l'école. Il avait été envisagé d'installer des compteurs séparés, et de reporter les montants versés par la mairie comme avantages en nature sur les feuilles de paye. Devant la complexité de la démarche, la Perception a conseillé de mettre les abonnements directement au nom des intéressés, et de leur verser en compensation une prime. Cette proposition est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé au 2 mai 2016 à 18h.